

-Expédition-

**SELARL
DELAIRE PASQUIES
ET ASSOCIES**

Commissaires de Justice associés
3 bis, rue de la Mauvendière
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.10.98.29
Fax : 05.55.10.98.62
CDC 40031 00001 0000147476Z 93

www.hdp-huissiers-87.com

Etude compétente sur la Haute-
Vienne, la Corrèze et la Creuse



**REFERENCE ETUDE
N° V 56061**

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA DEMANDE DE :

SAS T' RHEA, inscrite sous le N° 887826402 , dont le siège social est à (26300) ALIXAN, 1 Avenue de la Gare, agissant par son Président en exercice.

Lequel m'a exposé :

Qu'une enquête publique relative à la création d'un atelier d'engraissement de bovins est actuellement en cours sur un site sis à Peyrilhac (Haute-Vienne) lieudit Chavaignac.

Qu'il est de son intérêt de faire constater le niveau de bruit de l'exploitation.

Aussi afin de préserver ses droits et actions à venir, il me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition ;

Je, François-Alexandre DELAIRE, Huissier de Justice associé au sein de la SELARL DELAIRE PASQUIES ET ASSOCIES, société titulaire d'un office de Commissaires de Justice associés à LIMOGES, y demeurant, 3 bis, rue de la Mauvendière 87000 LIMOGES, soussigné.

Certifié m'être spécialement transporté ce jour à 14 heures 20, à Peyrilhac (Haute-Vienne) lieudit Chavaignac, où là étant en présence de Monsieur Emmanuel THOMAS, j'ai procédé aux constatations suivantes :

A titre liminaire, l'exploitation agricole est composée de six bâtiments, cadastré sur la commune de Peyrilhac (Haute-Vienne), section BC, numéro de parcelle 209 à 225.

L'exploitation agricole se situe à 300 mètres de l'entrée du village La Roche Nord.

Les présentes constatations sont opérées en journée, par temps nuageux. La température extérieure est de 16°C, un vent léger est présent (15 km/h selon Météo France).

En premier lieu, je constate que l'ambiance sonore générale est calme.

Au niveau des sources de bruit extérieures, j'identifie des bruits de chants d'oiseaux, quelques véhicules au loin, bruit du vent, ainsi que des bruits du travail de l'exploitation agricole de Monsieur THOMAS (bruits métalliques de cornadis, ouverture et fermeture des portes des bâtiments ...).

Je me transporte dans l'ensemble des six bâtiments de l'exploitation, et constate la présence de nombreux bovins. Monsieur THOMAS me déclare que 600 bêtes sont actuellement sur site.







A 14 heures 30, je procède alors à des relevés sonores du bruit résiduel, réalisés au moyen d'un sonomètre de marque TROTEC, modèle SL300, n° de série 2016010908.

Afin d'opérer les relevés, je me positionne sur la voie publique, à l'extérieur de l'exploitation, face à elle, au niveau du centre de l'exploitation, à plus de 15 mètres des bâtiments.

Je positionne le sonomètre à environ un mètre vingt de hauteur.

Le sonomètre est réglé en dB(A), en mode « Fast ».

Relevé de bruit résiduel :

Je procède au relevé.

Le relevé est opéré de 14h30 à 15h00.

Au niveau des sources de bruit extérieures, j'identifie des bruits de chants d'oiseaux, de l'activité de l'exploitation agricole, et véhicules.

Les bruits extérieurs identifiés sont d'intensité faible.

Le volume sonore relevé oscille entre 33 et 37 dB(A), hors faits marquants non représentatifs de l'environnement sonore.

Le volume sonore est descendu de façon très ponctuelle jusqu'à 30 dB(A), et monté à 39 dB(A).

Plusieurs pics de volume sonore ont été relevés ponctuellement, atteignant :

- Entre 38 dB(A) et 49 dB(A), le bruit identifié au moment de ces pics (à trois reprises au cours des trente minutes du relevé), correspondant à des bruits de rafales de vent, non représentatifs de l'environnement sonore général.
- Entre 42 dB(A) et 44 dB(A), le bruit identifié au moment de ces pics (à cinq reprises au cours des trente minutes du relevé), correspondant à des bruits de fermeture de portes, chocs avec une échelle de l'exploitation agricole, non représentatifs de l'environnement sonore général.
- 44 dB(A), le bruit identifié au moment de ce pic, correspondant à des bruits du passage d'un camion au loin, non représentatifs de l'environnement sonore général.
- 71 dB(A), le bruit identifié au moment de ce pic, correspondant à des bruits du passage d'une camionnette dans la rue, non représentatifs de l'environnement sonore général.
- 41 dB(A), le bruit identifié au moment de ce pic, correspondant à des bruits d'aboiements de chien dans le village voisin, non représentatifs de l'environnement sonore général.
- 64 dB(A), le bruit identifié au moment de ce pic, correspondant à des bruits du passage d'une voiture dans la rue, non représentatifs de l'environnement sonore général.
- 67 dB(A), le bruit identifié au moment de ce pic, correspondant à des bruits d'un riverain qui nous interpelle, non représentatifs de l'environnement sonore général.

Je me suis ensuite retiré.



**Informations techniques relatives au sonomètre
de marque TROTEC, modèle SL300**

Le sonomètre utilisé de marque TROTEC, modèle SL300, n° de série 2016010908, satisfait aux exigences à la norme DIN EN 61672-1 - classe 2, d'après les caractéristiques techniques du manuel d'utilisation.

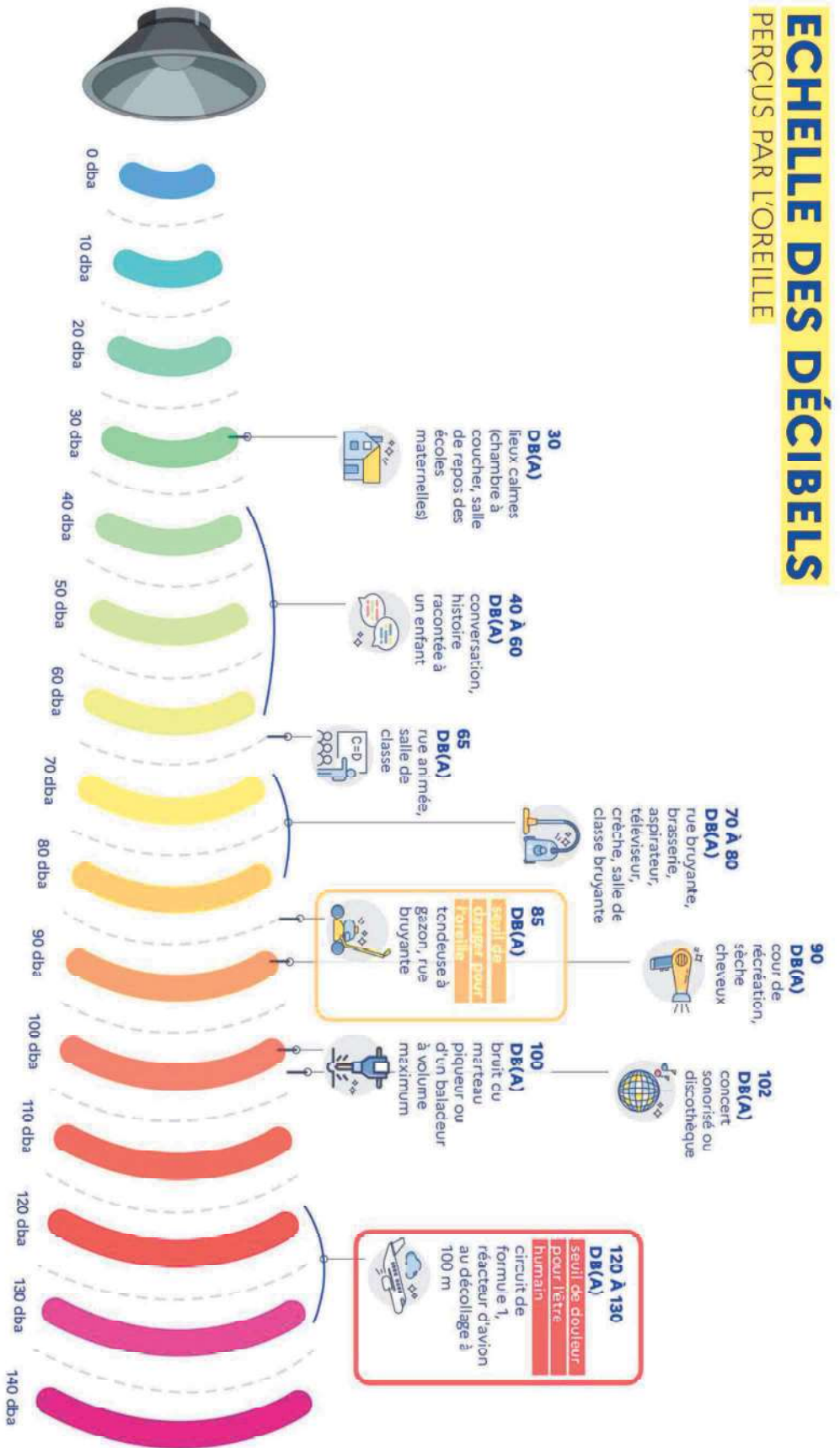
Celui-ci est muni d'un certificat d'étalonnage réalisé conformément à la norme ISO 21501-4, annexé au présent procès-verbal.

Caractéristiques techniques

| | | | |
|-------------------------------------|--|--|--|
| Satisfait aux exigences de la norme | DIN EN 61672-1 Classe 2 | Function d'alarme | Le mot « OVER » (supérieur) s'affiche en cas de dépassement de la valeur limite supérieure. Le mot « UNDER » (inférieur) s'affiche en cas de dépassement de la valeur limite inférieure. |
| Précision | ±1,4dB | Actualisation de l'affichage | Affichage rapide des valeurs de mesure (20x par seconde) |
| Plage de fréquences | 31,5Hz – 8 kHz | Function Data-Hold | 50 jeux de données |
| Plage dynamique | 50dB | Date | Année, mois, jour |
| Plages de mesure | (01): 30 – 80dB (02): 50 – 100dB (03): 80 – 130dB (04): 30 – 130dB (Auto) | Heure | Heure, minute, seconde |
| Courbes de fréquence | dB(A) / dB(C) | Alimentation électrique | 1x pile de 9V 006P ou NEDA 1604 ou CEI 6F22 |
| Temps de réponse | FAST (rapide – 125 ms) ; SLOW (lent - 1 s) | Durée de service de la batterie | Minimum 30 heures (en cas d'utilisation moyenne et conditions ambiantes normales) |
| Microphone | Microphone à condensateur électrique de ½ pouces | Température et humidité relative de service | 0 - 40 °C, 10 - 90% h.r. |
| Ecran | Affichage à 4 chiffres avec une résolution de 0,1 dB | Température et humidité relative de stockage | -10 - 60 °C, 10 - 75% h.r.. |
| Rafraîchissement de l'écran | 2x par seconde | Dimensions | 210 mm x 55 mm x 32 mm |
| Max Hold | Enregistre la valeur maximale (maximum) | Poids | 230g |
| Min Hold | Enregistre la valeur minimale (minimum) | | |
| Hold | Enregistre la valeur actuelle | | |

ECHELLE DES DÉCIBELS

PERÇUS PAR L'OREILLE



Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, comportant onze feuillets, dont deux en annexe.

Coût : conforme à l'original

François-Alexandre DELAIRE



**Werkskalibrierzeugnis
Calibration test report
Certificat d'étalonnage**

Hiermit wird bescheinigt, dass dieses Trotec-Erzeugnis in Übereinstimmung mit dem QM-Handbuch der Trotec GmbH & Co. KG nach DIN EN ISO 9001/9002 gefertigt wurde. Die Bestellvorgaben wurden eingehalten. Die Ausführung und Anzeigegenauigkeit der Geräte/Systeme wurde im Rahmen der Trotec Kalibrier- und Qualitätssicherungsmaßnahmen überwacht. Die Kalibrierung des Gerätes erfolgte gemäß ISO 21501-4.

This is to certify that this Trotec product has been made according to the TQM to the Trotec GmbH & Co. KG manual in accordance with DIN EN ISO 9001/9002. Ordering specifications are complied with. Execution of instruments / systems as well as testing of accuracy was carried out following Trotec calibration and quality assurance procedures. Item calibration has been made corresponding to ISO 21501-4.

Par ce document, nous certifions que votre produit Trotec a été fabriqué suivant les normes TQM de Trotec GmbH & Co. KG en concordance avec DIN EN ISO 9001/9002. Les spécifications stipulées dans la commande ont été appliquées. La réalisation des appareils/systèmes ainsi que les tests de précision ont été réalisés dans le cadre des procédés de qualité et d'étalonnage Trotec. L'étalonnage de l'appareil a été réalisé conformément à ISO 21501-4.

Typ/Type/Type: SL300
Genauigkeit/Accuracy/Précision: Sound: ±1.4 dB(A/C)
Serien Nr./Serial Nr./N° de série: 2016010908

**Kalibriereinheit (Referenz)/Calibration unit (Reference)/
Équipement d'étalonnage (référence):**

| | |
|--|---|
| Fabrikat/ brand/Modèle: | B + K Co.DENMARK |
| Serien Nr./Serial Nr./N° de série | 2552353 |
| Genauigkeit/Accuracy/Précision: | +/- 0,2dB |
| Kal.-datum/Cal.-date/ Date d'étalonnage | 2015-05-11 |
| Standards/Standards/Normes: | JJG 176-2005 Verification Regulation of Sound Calibrators |

**Umgebungsbedingungen/Environmental conditions/
Conditions environnementales:**

Temp [°C]: 25°C

Rel. Hum [%]: 40%RH

Datum/Date/Date: 2016-1-25

Messergebnisse/Measuring results/Résultats: Sound

| Nr. | Messbereich/ Range/ Plage de mesure [dBA] | Referenz/ Reference/ Référence [dBA] | Toleranz/ Tolerance/ Tolérance [dB] | Messwert/ Reading/ Valeur mesurée [dBA] | Abweichung / Deviation/ Écart [dB] | Status/ Status/ Résultat |
|-----|---|---|--|---|--|--------------------------------|
| 1 | 30 - 80 | 55 | ±3.5 dB | 53.6 | -1.4dB | Passed |
| 2 | 30 - 80 | 78 | ±2.0 dB | 78.0 | +0.0dB | Passed |
| 3 | 80 - 130 | 94 | ±1.4 dB | 94.5 | +0.5dB | Passed |
| 4 | 80 - 130 | 104 | ±1.4 dB | 104.6 | +0.6dB | Passed |
| 5 | 80 - 130 | 114 | ±1.4 dB | 114.8 | +0.8dB | Passed |

Kalibrierung erfolgreich bestanden.
 Inspection was successfully passed.
 L'appareil a été vérifié. Aucune mesure corrective nécessaire

Das Gerät liegt außerhalb der Kalibriervorgaben.
 Inspection failed
 L'appareil ne satisfait pas aux critères du test.

Prüfer
 Checked by Peng Xingen
 Verificateur

Qualitätssicherung
 Quality Control Li Manglong
 Assurance Qualité



-Expédition-

**SELARL
DELAIRE PASQUIES
ET ASSOCIES**

Commissaires de Justice associés
3 bis, rue de la Mauvendière
87000 LIMOGES
Tel : 05.55.10.98.29
Fax : 05.55.10.98.62
CDC 40031 00001 0000147476Z 93

www.hdp-huissiers-87.com

Etude compétente sur la Haute-
Vienne, la Corrèze et la Creuse



**REFERENCE ETUDE
N° V 56062**

PROCES VERBAL DE CONSTAT

LE VINGT CINQ MARS DEUX MILLE VINGT QUATRE

A LA DEMANDE DE :

SAS T' RHEA, inscrite sous le N° 887826402 , dont le siège social est à (26300) ALIXAN, 1 Avenue de la Gare, agissant par son Président en exercice.

Lequel m'a exposé :

Qu'une enquête publique relative à la création d'un atelier d'engraissement de bovins est actuellement en cours sur un site sis à Peyrilhac (Haute-Vienne) lieudit Chavaignac.

Qu'il est de son intérêt de faire constater l'absence d'odeur de cette exploitation.

Aussi afin de préserver ses droits et actions à venir, il me requiert afin de procéder à toutes constatations utiles.

C'est pourquoi, déférant à cette réquisition ;

Je, François-Alexandre DELAIRE, Huissier de Justice associé au sein de la SELARL DELAIRE PASQUIES ET ASSOCIES, société titulaire d'un office de Commissaires de Justice associés à LIMOGES, y demeurant, 3 bis, rue de la Mauvendière 87000 LIMOGES, soussigné.

Certifie m'être spécialement transporté ce jour à 14 heures 20, à Peyrilhac (Haute-Vienne) lieudit Chavaignac, où là étant en présence de Monsieur Emmanuel THOMAS, j'ai procédé aux constatations suivantes :

Je me transporte dans l'ensemble des six bâtiments de l'exploitation, et constate la présence de nombreux bovins. Monsieur THOMAS me déclare que 600 bêtes sont actuellement sur site.







Je me transporte ensuite sur la voie publique, à l'extérieur de l'exploitation, face à elle, au niveau du centre de l'exploitation.

Je constate l'absence totale d'odeur notable, ni de ferme ni de toute autre odeur distinctive.

Situation géographique des constatations



OOO

Telles sont mes constatations.

Et de ce qui précède, j'ai dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit, comportant cinq feuillets.

Coût : conforme à l'original

François-Alexandre DELAIRE



Les indicateurs BoviWell

Indicateur observé/
mesuré sur les bovins 

Indicateur observé
dans l'environnement/
lieu de vie des bovins 

Questionnement
de l'éleveur sur
ses pratiques 

Globalement, les informations mesurées/observées par le conseiller sont de deux sortes :

- notation (indicateurs numérotés de 1.1 à 3.8),
- recensement (indicateurs en italique).





Seuls les indicateurs faisant l'objet d'une notation sont utilisés pour le calcul du score de l'exploitation.

En plus du socle commun des 12 indicateurs (indicateurs numérotés de 1.1 à 3.8 et en noir), les filières ont défini des indicateurs spécifiques aux catégories animales :










- indicateurs en BLEU spécifiques pour les troupeaux laitiers,
- indicateurs en MARRON spécifiques pour les troupeaux viande.

LES INDICATEURS ÉVALUÉS SONT ORGANISÉS SELON LES 5 LIBERTÉS FONDAMENTALES DES ANIMAUX










Liberté 1 : Ne pas souffrir de faim, de soif et de malnutrition

- 1.1 NOTE D'ÉTAT CORPOREL : observation de l'état d'engraissement des animaux 
- 1.2 ABREUVEMENT : observation du nombre d'abreuvoirs fonctionnels et de leur propreté 
- *Nombre de place à l'auge adapté* 
- *Suivi de la qualité alimentaire par des analyses de fourrages* 

Liberté 2 : Ne pas souffrir d'inconfort

- 2.1 SURFACE DE COUCHAGE : calcul de l'espace disponible pour le couchage 
- 2.2 PROPreté DES ANIMAUX : observation de la propreté du poils **et de la mamelle** 
- 2.3 SURFACE TOTALE DU LIEU DE VIE : espace disponible pour le déplacement libre des animaux 
- 2.4 ATTACHE ÉVENTUELLE DES ANIMAUX : caractérisation de la durée et temps passé 
- *Présence d'abris pour les animaux dehors en période hivernale* 
- *Présence d'abris pour les animaux dehors en été et gestion des événements climatiques extrêmes* 
- *Réalisation d'un diagnostic d'ambiance dans les bâtiments (élevages allaitants)* 
- *Gestion de la qualité de vie en bâtiments (diagnostic d'ambiance, type de litière proposée, luminosité)*  

Liberté 3 : Ne pas souffrir de douleur, de blessure ou de maladie

- 3.1 MORTALITÉ & MORTINATALITÉ : en moyenne sur les 3 dernières années 
- 3.2 SANTÉ MAMELLE : numération cellulaire du lait sur les 12 derniers mois 
- 3.3 CÉSARIENNE : nombre de césariennes en moyenne sur les 3 dernières années 
- 3.4 TROUBLES RESPIRATOIRES : compte des animaux présentant une respiration difficile 
- 3.5 BLESSURES : compte des lésions, abrasions et gonflements 
- 3.6 DÉMARCHES : compte des boiteries sévères 
- 3.7 ÉBOURGEONNAGE : pratiques adéquates pour gérer la douleur de l'opération 
- 3.8 CASTRATION ÉVENTUELLE : pratiques adéquates pour gérer la douleur de l'opération 
- *Mise en œuvre de pratiques préventives : manipulation des animaux sans aiguillon électrique, utilisation d'équipements de surveillance et de soins des animaux, plan de parage, pas de transport d'animaux en fin de gestation.* 

**Libertés 4 et 5 : Ne pas éprouver de peur ou de stress,
exprimer des comportements d'espèce normaux**

- 4.1 RELATION HOMME - ANIMAL : en présence d'humain, pas de signe d'évitement excessif des animaux
- 4.2 POSSIBILITÉ D'EXERCICE : aires d'exercices intérieures et extérieures suffisamment disponibles pour l'expression de comportements naturels
- 4.3 COMPORTEMENTS SOCIAUX : aucun comportements stéréotypés constaté (pica, succion, jeux de langue)
- Répartition des animaux en groupes sociaux équilibrés
- Mise en place d'équipements d'enrichissement du milieu



Les méthodes de calcul utilisées

En cohérence avec la démarche Welfare Quality®, trois méthodes permettent de calculer les scores :

- 1 - La méthode des seuils de surveillance et d'action : lorsque les seuils sont dépassés, la note se dégrade,
- 2 - L'arbre de décision : la note est définie par application d'un logigramme construit au regard de la hiérarchisation de pratiques plus ou moins performantes du point de vue du bien-être animal.
- 3 - L'écart à la référence : plus l'écart à la référence est élevé, plus la note est faible.

Les méthodes d'agrégation utilisées dans BoviWell sont majoritairement issues du protocole Welfare Quality® dans un objectif de « non-compensation » des résultats entre eux. Aussi, un poids plus important sera donné aux scores les plus critiques.

Formation et accompagnement des conseillers

Les conseillers sont formés et agréés pour réaliser les évaluations BoviWell. Les sessions de formation, d'une durée d'une journée, sont composées d'une partie théorique et d'une partie mise en situation en exploitation.

Les techniciens sont accompagnés, des sessions de FAQ sont organisées pour permettre de répondre à leurs interrogations.

Des guides méthodologiques décrivent la méthodologie et apportent des éléments d'approfondissement pour les échanges et le conseil aux éleveurs.

Une démarche certifiée

Un organisme certificateur indépendant réalisera la « certification du contrôle de la démarche BoviWell ».



BILAN DU DIAGNOSTIC



Cadre de réalisation de la visite :

Autres démarches viandes (Évaluation bien être animal suite à une enquête publique)

Date :

17/05/2024

NOM DE L'ÉLEVAGE :

THOMAS EMMANUEL

NOM DE L'ÉLEVEUR PRÉSENT :

THOMAS EMMANUEL

N°EDE(S) :

87118202

ADRESSE POSTALE DE L'ÉLEVAGE :

MAS DU BOST

87510 - PEYRILHAC

NOM DU TECHNICIEN :

Corinne BOURBONNAUD

ORGANISME :

SOFRELIM

CATÉGORIE ANIMALE ÉVALUÉE

NOMBRE D'ANIMAUX OBSERVÉS

RÉSULTATS BOVIWELL

Jeunes bovins

61

Excellent

EXPLOITATION

61

Excellent

La qualification LR vous demandera d'atteindre le niveau « supérieur » ou « excellent »

Excellent

Date de prochaine Visite : 17/05/2027

Commentaire général

BILAN DU DIAGNOSTIC

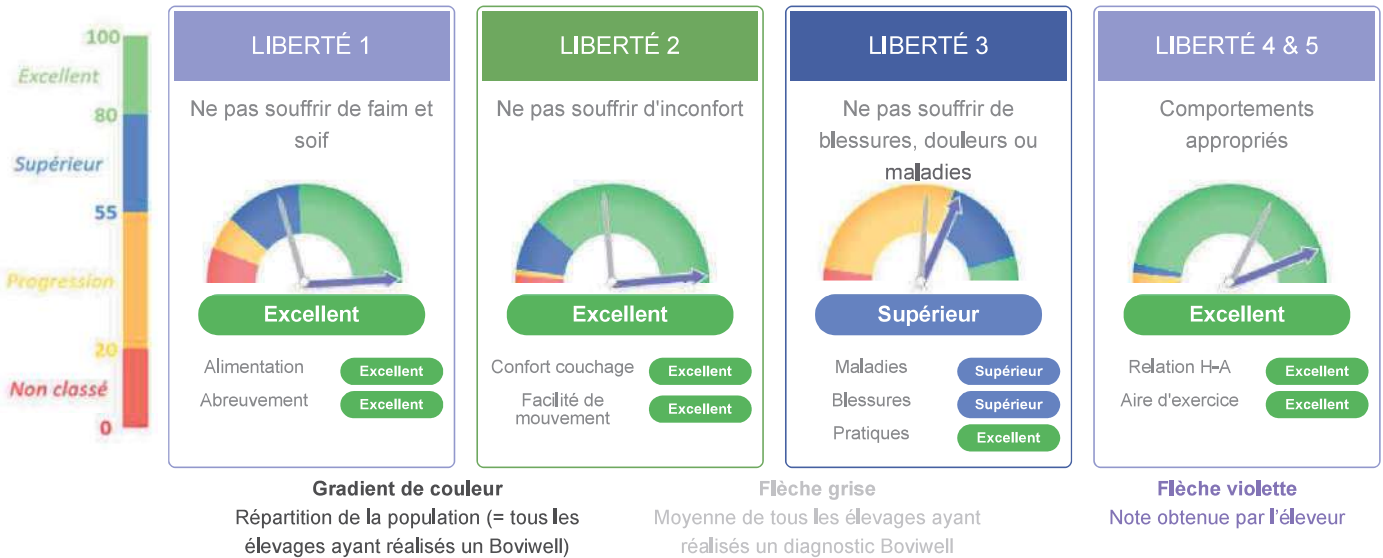


NOM DE L'ÉLEVAGE :
THOMAS EMMANUEL

N°EDE(S) :
87118202

L'EXPLOITATION

L'exploitation a un niveau de bien être animal **Excellent**



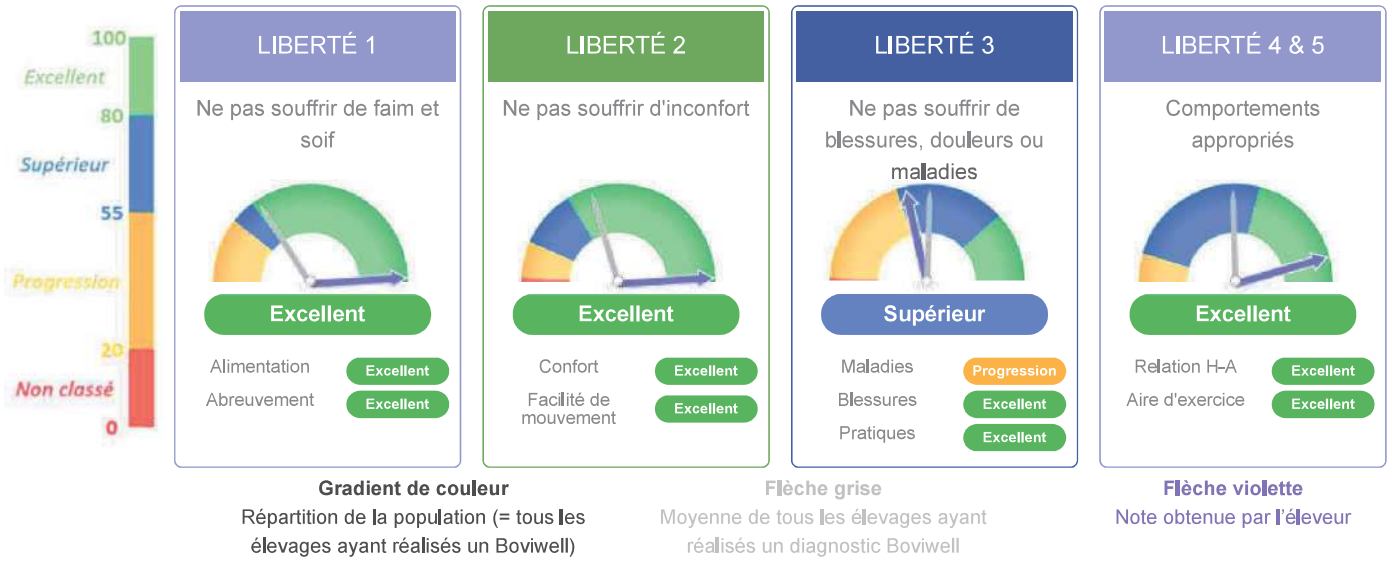
- L'alimentation des animaux est saine et équilibrée.
- L'accès à une eau potable en quantité est excellent.
- Les infrastructures permettent d'optimiser le confort des animaux.



- Le nombre de pertes animales est inquiétant.

Commentaire
général

Les jeunes bovins ont un niveau de bien être animal **Excellent**



- L'alimentation des animaux est saine et équilibrée.
- L'accès à une eau potable en quantité est excellent.
- Les infrastructures permettent d'optimiser le confort des animaux.

- Le nombre de pertes animales est inquiétant.

BILAN DU DIAGNOSTIC

NOM DE L'ÉLEVAGE :
THOMAS EMMANUEL

N°EDE(S) :
87118202



Plan d'action

| Indicateurs | Actions à mettre en place | Date ou période prévue |
|-------------|---------------------------|------------------------|
| | | |
| | | |

Commentaire
général

Je soussigné : THOMAS EMMANUEL

Je dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données qui me concernent (conformément à l'article 34 de la loi informatique et libertés). J'autorise la transmission de ces informations selon les règles définies dans le document de consentement annexé. Pour interrompre mon adhésion, je m'adresse par mail à la CNE (administratondiagnosics@cne.asso.fr)

Fait à : PEYRILHAC

Le : 17/05/2024

Signature de l'éleveur :

Signature de technicien :

Pour toutes questions ou
pour en savoir plus contacter





Évaluer le bien-être animal dans les fermes bovines françaises

BoviWell

est une démarche d'évaluation du bien-être des troupeaux bovins au service des éleveurs et des filières.

Fondée scientifiquement, BoviWell permet d'objectiver le bien-être des bovins et, si nécessaire, de mettre en place une démarche de progrès.

Une démarche de progrès pour les éleveurs, et leurs filières

Par ses gestes, ses pratiques et ses observations, l'éleveur se soucie au quotidien du confort et de la santé de ses animaux.

De même, son bien-être et sa satisfaction personnelle sont intimement liés au bien-être de ses animaux (One Welfare).

Démarche de référence des filières d'élevages bovins, BoviWell⁽¹⁾ permet de :

- mesurer et objectiver le niveau de bien-être des animaux dans les élevages,
- accompagner l'éleveur dans la mise en place d'un plan de progrès.

BoviWell permet ainsi à chaque éleveur de faire le point sur son troupeau, et si nécessaire, d'engager une démarche d'amélioration.

Les filières s'appuient sur BoviWell pour répondre aux engagements pris dans le cadre de leurs démarches de responsabilité sociétale (France Terre de Lait et Pacte Sociétal) - détaillé page 4.

Une démarche scientifique co-construite pour le terrain

BoviWell, est basé sur le référentiel scientifique européen Welfare Quality⁽²⁾ et s'appuie sur les textes internationaux relatifs au Bien-Etre Animal⁽³⁾.

Cette démarche d'évaluation permet d'observer les bovins dans leur environnement. Elle repose sur des indicateurs, le plus souvent « centrés » sur l'animal, et mesurables dans la diversité des exploitations bovines françaises.

BoviWell est issu d'une co-construction entre les acteurs des filières, appuyés par des experts scientifiques et techniques.

(1) BoviWell a été créé par la Société MoyPark Beef en 2016.

(2) <http://www.welfarequality.net/en-us/home/>

(3) Deux principaux textes : a) Le « code sanitaire pour les animaux terrestres » publié par l'OIE s'intéresse à l'environnement physique, le regroupement social, la nourriture et l'eau. ; b) Les 5 libertés fondamentales de l'animal publiées en 1979 par le conseil britannique sur le bien-être des animaux d'élevage.

Un échange entre conseiller et éleveur

Un conseiller, préalablement formé et agréé pour la réalisation des évaluations BoviWell, convient d'un rendez-vous avec le(s) éleveur(s) sur leur exploitation bovine.

En 1h30 à 3 heures, le conseiller observe, selon une méthodologie précise, les animaux et leurs lieux de vie. Il échange également avec l'éleveur sur ses pratiques.

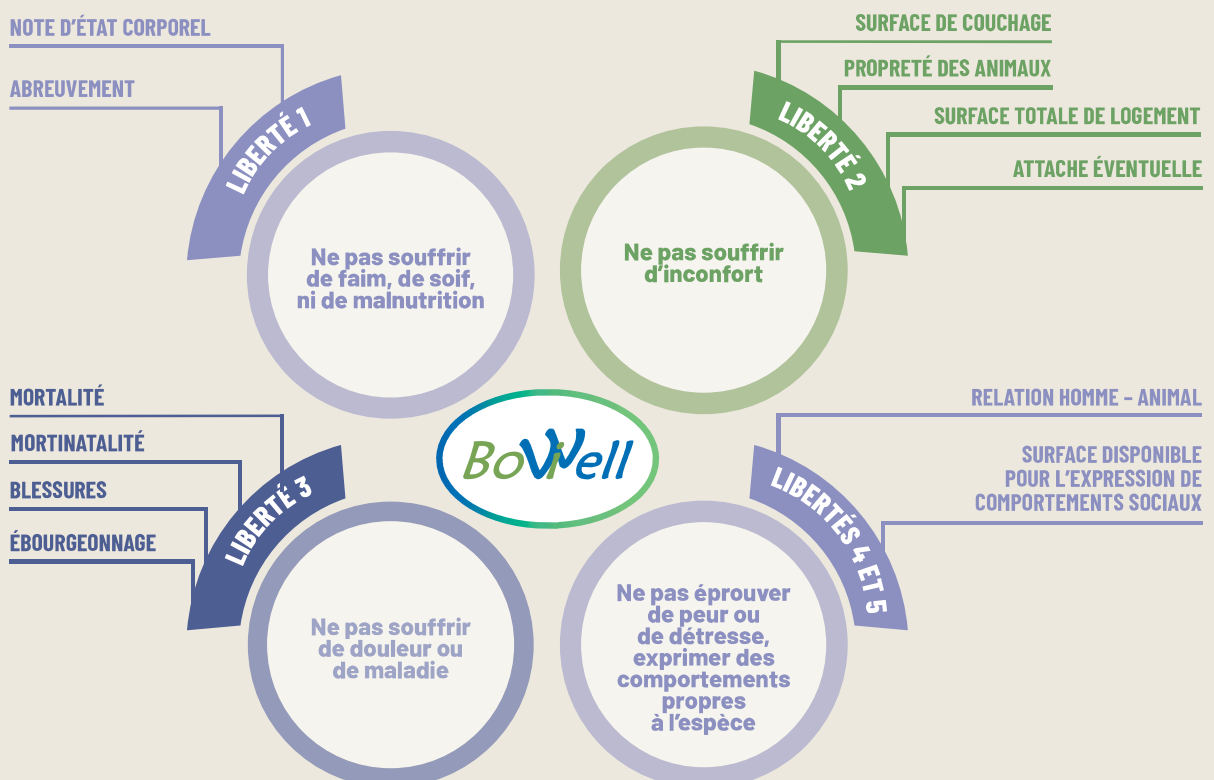
BOVIWELL, UN DIAGNOSTIC EN 3 PHASES



Des indicateurs qui sont le « quotidien » des élevages

12 à 18 indicateurs - qui diffèrent selon les catégories animales (ex: vaches allaitantes, jeunes bovins, génisses de renouvellement, vaches laitières..) - sont observés par le conseiller. Ces indicateurs sont en cohérence avec l'efficacité technico-économique des exploitations.

12 INDICATEURS « SOCLES », ARTICULÉS AUTOUR DES 5 LIBERTÉS FONDAMENTALES DES ANIMAUX



Un résultat objectif

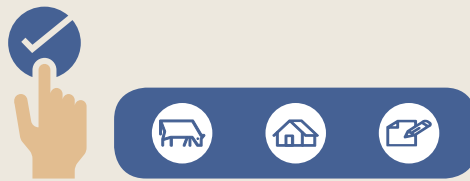
Sur la base d'une échelle de notation spécifique, les données et observations sont saisies par le conseiller dans un outil informatique permettant le calcul de scores et d'une note globale pour les troupeaux bovins.

CONSTRUCTION DU RÉSULTAT BOVIWELL EN 4 ÉTAPES

Exemple de la « Ferme Dupond »

ÉTAPE 1

Calcul des scores.
Après saisie des données et observations l'outil calcule automatiquement pour chaque indicateur un score entre 0 et 100 points.



ÉTAPE 2

Agrégation des résultats.
Pour chaque catégorie d'animaux, les scores sont ensuite agrégés par liberté.



ÉTAPE 3

Présentation des résultats.
Pour chaque catégorie animale, les résultats des libertés sont présentés au travers de 4 jauges qui situent l'élevage par rapport aux autres déjà évalués.



ÉTAPE 4

Un score final est attribué à l'élevage reflétant un résultat global de l'évaluation à l'échelle de l'exploitation.

L'exploitation a un niveau de bien-être animal : **Progression**

ÉCHELLE DE NOTATION BOVIWELL

Tout au long des calculs, les scores se répartissent en 4 classes de notation.



Comment lire les résultats ?

Nom de la Liberté

Flèche en gris : score moyen du panel

Flèche en violet : score de la ferme « Dupond »

Note de la liberté et de chaque indicateur



Identifier des actions dans une démarche d'amélioration continue

À l'issue de l'évaluation, conseiller et éleveur analysent les résultats: résultat par indicateur, par liberté.... Cette lecture permet également à l'éleveur de se positionner par rapport aux autres exploitations bovines. En cas de besoin, éleveur et conseiller co-construisent un plan de progrès en identifiant les actions à mettre en place au sein de l'exploitation, dans une démarche d'amélioration continue.

Les données saisies et les résultats sont stockés dans une base de données. Le traitement de ces données permet de disposer d'une « photographie » de la situation des élevages bovins et d'envisager des démarches collectives de progrès (formation, outil pratique...).



Une ressource précieuse pour les filières

BoviWell permet aux filières de :

- Disposer d'un socle amont sur lequel baser leurs stratégies de responsabilités sociétales et démarches telles que la Charte des Bonnes Pratiques d'Élevage pour la filière laitière ou le Label Rouge pour la filière viande ;
- Disposer d'une photographie de la situation de la ferme bovine française vis-à-vis du bien-être animal ;
- Mettre en place des démarches collectives de progrès (études, formations, outils pratiques...) pour le bien-être des éleveurs et des bovins et l'efficacité technico-économique des exploitations ;
- Valoriser auprès des maillons de la filière, des consommateurs, des citoyens... les actions et le savoir-faire des éleveurs.



INTERBEV

Une démarche RSO collective, le PACTE pour un engagement sociétal, et de nombreux outils interprofessionnels pour faire progresser l'ensemble de la filière et notamment garantir le bien-être et la protection des animaux à toutes les étapes de leur vie.

Le choix du Label Rouge, de la Bio, de démarches contractuelles valorisantes pour porter jusqu'aux consommateurs des garanties supérieures sur les modes d'élevage, l'environnement, le bien-être animal, la qualité organoleptique, tout en assurant une juste rémunération des acteurs de la filière.

<https://www.interbev.fr/enjeux-societaux/pacte-engagement-societal/>



France terre de LAIT

LA FILIÈRE LAITIÈRE S'ENGAGE

CNIEL

Évaluer le bien-être animal des élevages laitiers s'inscrit dans le plan de filière et la démarche durable de responsabilité sociétale « France Terre de Lait ».

Le CNIEL crée des programmes, outils, et références pour aider ses membres à atteindre les objectifs interprofessionnels.

Le choix d'une démarche « socle » fixant des objectifs de progrès pour tout le lait français, fondée sur 8 engagements d'amélioration des performances économiques, sociales et environnementales de la filière.

<https://franceterredelait.fr>

Un objectif commun :
100% des élevages bovins évalués avec Boviwell en 2025

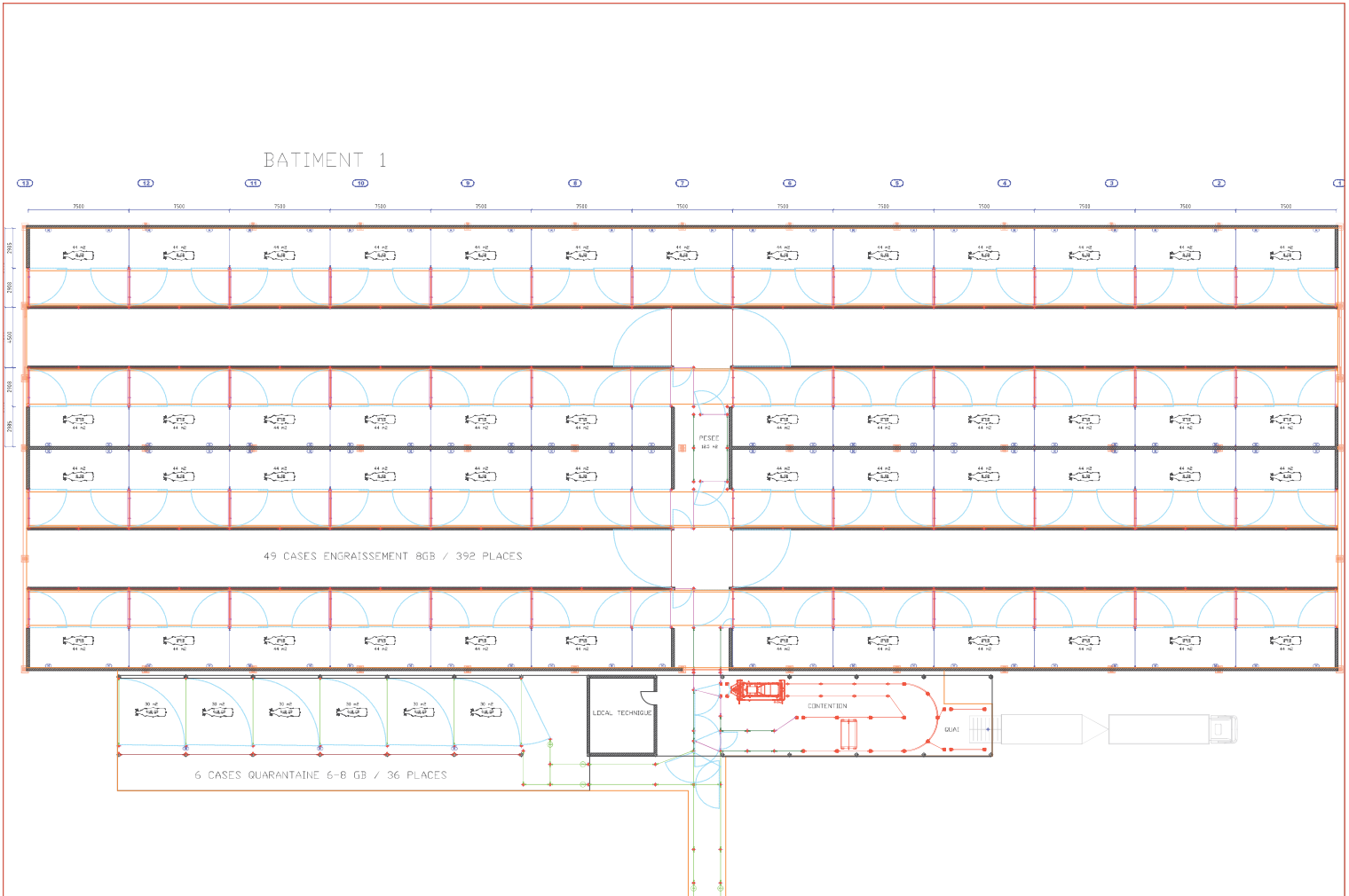






| | | | | | | | |
|--|----------|--|-------------------|----------|-------------------|--|------------------------|
| | T - RHEA | CENTRE ENGRAISSEMENT CHAVAGNAC Schéma de principe Batiment 1 et 2 | NUMERO : 23207 | INDICE : | EHELLE : 1/400 | DESSINE PAR : Thérèse BAERT DATE : 25/05/2023 | L'ÉTOILE PROFESSEUR |
|--|----------|--|-------------------|----------|-------------------|--|------------------------|

BATIMENT 1



49 CASES ENGRAISSEMENT 8GB / 392 PLACES

6 CASES QUARANTAINE 6-8 GB / 36 PLACES

T - RHEA

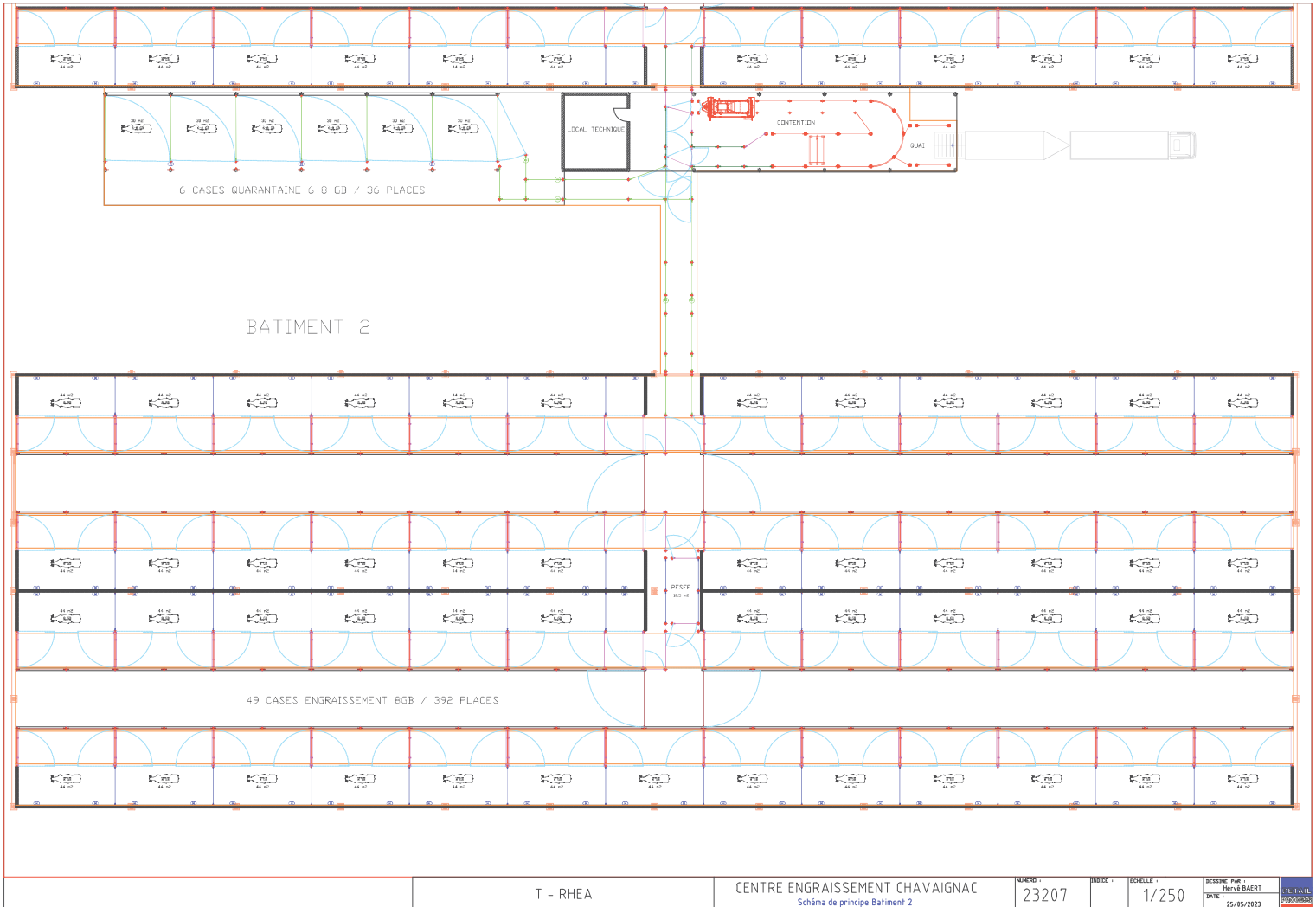
CENTRE ENGRAISSEMENT CHAVAGNAC
Schéma de principe Batiment 1

NUMERO : 23207

INDICE :
EHELLE : 1/250

DESSINÉ PAR :
Therès BAERT
DATE : 25/05/2023

LE TOUL
PROJETS



Unité de travail : ATELIER BOVINS
 Nom des salariés : _____
 DATE DE REVISION : _____



4

| Catégorie de risques | Situations dangereuses | Moyens de prévention existants | Nombre de salariés exposés | Indice d'évaluation | | | | Cotation finale | | Propositions de mesures de prévention | Mesures de prévention retenues | Acteur | Plan d'action | | Nouvel indice d'évaluation | | | | | |
|--|--|--|----------------------------|-----------------------------------|------------------------------------|---|------------------------|------------------------|------------------------|---------------------------------------|--------------------------------|--------|------------------------|------------------------|----------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|------------------------|
| | | | | Exposition | Fréquence | Gravité | Risque final | Accidents survenus | Arrêt de travail | | | | Date de prévision | Date de réalisation | Exposition | Fréquence | Gravité | Risque final | Nombre de salariés | Cotation |
| | | | | 0-100% avant 15 min 10 à 40 | 0-100% 10 fois et 10 minutes | 0-100% Accident local et/ou Dents, blesses | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | | | | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé | 0-100% Risque élevé |
| Risques liés au tir d'armes | BOUSCULADE / ECRASEMENT | Béton-sigétofon électrique | 2 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,3 | 30 | | | 0 | 2023 | 2023 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,2 | 30 |
| Risques liés aux soins vétérinaires des animaux / | ECRASEMENT | Travail pour refaire de la tête de l'animal (appui de contention et hanches hydraulique) | 2 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,2 | 12 | | | | 2023 | 2023 | 3 | 3 | 3 | 27 | 0,2 | 6,6 |
| Risques liés aux soins vétérinaires des animaux / | ACCIDENT AVEC MATERIEL MEDICAL, PIQUE, PROJECTION DE PRODUIS / FERMETS | | 2 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,8 | 28,8 | | | | 2023 | 2023 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,2 | 9,3 |
| Risques liés aux soins vétérinaires des animaux | CHARGEMENT / DECHARGEMENT | UTILISATION DES ENGINS | 2 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,8 | 30 | | | | 2023 | 2023 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,2 | 12 |
| Risques liés au chargement et déchargement des animaux | ECRASEMENT | | 2 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,8 | 30 | | | | 2023 | 2023 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,5 | 30 |
| Risques liés à l'entretien des bâtiments | PASSAGE / CRIVAGE | | 2 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,8 | 30 | | | | 2023 | 2023 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,5 | 30 |
| Risques psycho sociaux | CHARGEMENT / DECHARGEMENT EN UN TEMPS DONNE | | 2 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,8 | 30 | | | | 2023 | 2023 | 3 | 4 | 3 | 36 | 0,5 | 30 |

Directeur d'exploitation :

SAS LES TERROIRS

Le Puy de Prades
23100 SAINT MARTIAL LE VIEUX

Villefranche d'Allier, le 5 avril 2024

Messieurs,

Nous avons l'avantage de vous confirmer la vente que nous vous avons faite aux conditions ci-dessous :

DATE 05/04/2024

ENTREMISE directe

CONFIRMATION : 242012

QUANTITE 100 tonnes

MARCHANDISE MAIS

Qualité saine, loyale et marchande. R2024

PRIX 198.00 €/T base 11/24 - rendu St Loup

PERIODE / CADENCE de 11/24 à 10/25 à votre demande

POINT DE CHARGEMENT SILO SICA BB

AGREAGE Poids et qualité départ ou réputé tél.

PAIEMENT Virement à 30 jours fin de mois

CONDITIONS PARTICULIERES

Sous réserve d'acceptation GIPAC, sinon un autre mode de paiement sera étudié.
La clause de réserve de propriété (loi n°85-98 du 25-01-85) est applicable au présent contrat.
Formule Incograins n°19 dernière édition.

Vous voudrez bien nous retourner un exemplaire de cette confirmation dûment revêtu de votre cachet et signature pour accord.

Nous vous prions d'agréer, Messieurs, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Cachet et Signature
de l'acheteur

SICA BB
le vendeur

LES TERROIRS
SAS au capital de 10 000€
Le Puy de Prades
23100 SAINT MARTIAL LE VIEUX
Siren : 912 699 006



L'EAU

Les points importants

L'eau représente 80% du volume du sang et est essentielle aux fonctions de l'organisme telles que le maintien de la température interne, la digestion, l'élimination des déchets et l'absorption des nutriments.

Les besoins quotidiens des ruminants varient en fonction de l'espèce animale, du poids, du stade de croissance, des conditions environnementales et dépendent de beaucoup d'autres facteurs.

L'EAU

Fiche technique n°8

Sans eau pas de vie ! Elle entre dans la composition des muscles, de la peau, du cerveau, du sang, du lait entre autres. L'eau représente 60% du poids à l'âge adulte, chez le nouveau-né la proportion d'eau est encore plus importante, d'où les risques plus élevés de déshydratation chez le veau, l'agneau ou le chevreau. Une perte d'eau de 5% entraîne déjà un état de déshydratation, qui peut être fatale lorsqu'elle atteint 15 à 20%.

QUELLE QUANTITE DOIVENT BOIRE MES ANIMAUX?

Les besoins quotidiens en eau des ruminants varient de manière importante selon les espèces animales. Le poids, le stade de croissance, la lactation éventuelle influent beaucoup aussi sur les quantités d'eau que ce dernier boit chaque jour. De plus, les conditions environnementales et les pratiques d'élevage peuvent aussi avoir un effet sur les taux de consommation d'eau. La température de l'air, l'humidité relative ainsi que son niveau de production en sont des exemples. La qualité de l'eau, notamment en ce qui a trait à sa température, à la salinité et à la présence d'impuretés qui en affectent le goût et l'odeur, influe également sur les taux de consommation. La teneur en eau du régime alimentaire de l'animal agit aussi sur ses habitudes de consommation d'eau. Ainsi, la quantité d'eau dont un animal a besoin diminue lorsque la teneur en eau de ses aliments est relativement élevée (ensilage par exemple).

| Type de bovin laitier | Production lait / jour | Quantité d'eau requise (L/j) | Consommation d'eau moyenne |
|--------------------------------|------------------------|------------------------------|----------------------------|
| Veau laitier (0 - 4 mois) | | 4.9 - 13.2 | 9 |
| Génisse laitière (5 - 24 mois) | | 14.4 - 36.3 | 25 |
| Vache en lactation | 14 | 68 - 83 | 115 |
| | 23 | 87 - 102 | |
| | 36 | 114 - 136 | |
| | 45 | 132 - 155 | |
| Vache tarie | | 34 - 49 | 41 |

| Type de bovin viande | Poids (kg) | Quantité d'eau requise (L/j) | Consommation d'eau moyenne |
|---------------------------------------|------------|------------------------------|----------------------------|
| Bovin engraissement Semi-finition | 181 - 364 | 15 - 40 | 25 |
| Bovin engraissement Finition | 364 - 636 | 27 - 55 | 41 |
| Vache sevrée, Génisse pleine, Taureau | | 43 - 67 | 38 |
| Vache suitée par un veau | | 22 - 54 | 55 |

| Type d'animal | Poids | Quantité d'eau requise (L/j) | Consommation d'eau moyenne |
|------------------------------------|---------|------------------------------|----------------------------|
| Agneau à l'engraissement | 27 - 50 | 3.6 - 5.2 | 4.4 |
| Brebis gestante ou bélier (viande) | 80 | 4.0 - 6.5 | 5.25 |
| Brebis gestante ou bélier (lait) | 90 | 4.4 - 7.1 | 5.75 |
| Brebis + agneaux non sevrés | 80 + | 9.0 - 10.5 | 10 |
| Brebis laitière en lactation | 90 | 9.4 - 11.4 | 10.4 |

COMMENT ESTIMER LA CONSOMMATION D'EAU?

Déjà largement répandu en élevage industriel (poules pondeuses, poulets de chair, cuniculture...), l'installation d'un compteur d'eau par bâtiment est indispensable, que ce soit pour des bovins lait, bovins viande, des ovins ou des caprins. Outre l'estimation des quantités exactes d'eau ingérées, les compteurs d'eau permettent de détecter rapidement une fuite dans le système et d'assurer l'exactitude des doses de médicaments administrés par le système de distribution d'eau.

LA CONSOMMATION D'EAU EN ELEVAGE LAITIER

Avec 150 millions de m³ d'eau prélevés par an, le secteur bovin laitier représente à lui seul environ 38% des consommations des exploitations agricoles, hors irrigation. L'abreuvement des animaux, les opérations de nettoyage et l'utilisation d'un pré-refroidisseur de lait sont les principaux postes de consommation. Aujourd'hui, environ 5% du lait produit en France est pré-refroidi dans les élevages, entraînant la consommation de 2.4m³ d'eau par an.



L'utilisation d'un pré-refroidisseur permet de réaliser des économies d'énergie, mais engendre une surconsommation d'eau qui doit, pour garder tout son intérêt à cet équipement être valorisée pour l'abreuvement des vaches en sortie de salle de traite par exemple.

QUELS ABREUVOIRS POUR MES ANIMAUX ET COMBIEN?

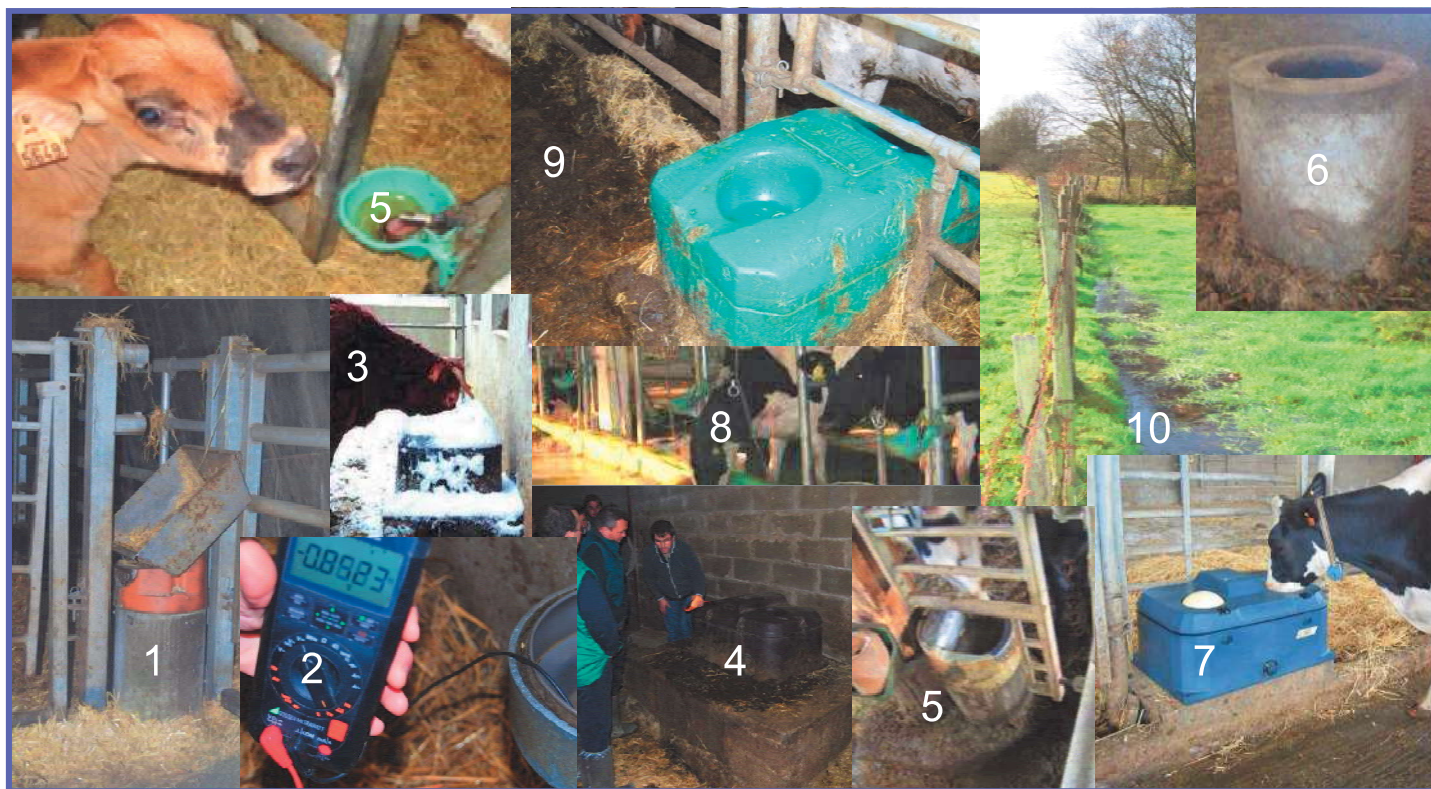
Bovins

| VIDANGE | POSITION dans BATIMENT | PROTECTION GEL | NOMBRE VACHES/ABREUVOIR | HAUTEUR au SOL |
|---|--|--|--|---|
| Tous Types: Vidange et nettoyage faciles Indispensables ! | Sur Aire d'exercice Pas d'accès par aire couchage 2 accès à l'eau par lot minimum <u>Vaches laitières :</u> 1 gros bac en sortie de salle de traite 80 cm par vache | Abreuvoirs chauffants Abreuvoirs isolés Circulation eau en continu Géothermie | <u>Vaches allaitantes:</u> Bol (accès 1 vache): Lot 10 à 15 VA Bac (accès simultanément 2 vaches) : 15 à 20 VA <u>Vaches laitières:</u> 1 point d'eau pour 20 vaches Bac (accès simultanément 2 vaches) : 70 litres mini Buses: grosse réserve et réseau PVC diam: 100 Bacs : 10cm de bac par vache | <u>Vaches allaitantes:</u> 55 cm 75 cm et marche accès veau 20 cm 75 cm et abreuvoirs veaux dans la case <u>Vaches laitières:</u> 75 cm et niveau eau inférieur de 10 cm |

Tous les bovins dès la naissance doivent disposer d'eau en permanence. Les abreuvoirs doivent être accessibles (hauteur, position) et propres (nettoyage quotidien). Les jeunes animaux n'ont pas assez de force pour actionner les palettes, il faut donc leur mettre à disposition des abreuvoirs à niveau constant, des seaux ou des bacs à eau. Les abreuvoirs à palette sont à installer en prenant quelques précautions :

- Installer des abreuvoirs à palette seulement lorsque les animaux ont la possibilité de se mettre en face pour pousser la palette
- Débit des abreuvoirs à palette : 20 - 24 litres par minute
- Dans les stabulations entravées, les abreuvoirs à palette doivent être tournés vers les vaches et il faut toujours vérifier le débit des derniers abreuvoirs de la stabulation, il faut boucler la ligne d'eau et installer une pompe de circulation d'eau

Dans les élevages laitiers, l'eau prend toute son importance. Le lait est composé à 80% d'eau, donc sans eau, pas de lait ! Les problèmes de sous-production peuvent être tout simplement liés à un manque d'eau. Les vaches boivent 75% de la ration journalière d'eau en sortie de salle de traite, il faut donc prévoir un grand bac à eau en sortie de salle de traite. Toutes les vaches d'un quai doivent pouvoir boire en même temps, il faut prévoir 80cm de bac par vache.



LE TOP 10 de ce qu'il ne faut pas faire :

1. Bloquer volontairement l'accès à l'eau
2. Abreuvoirs pas mis à la terre
3. Abreuvoirs gelés
4. Abreuvoirs non accessibles (trop hauts)
5. Abreuvoirs non accessibles (sous une barrière)
6. Abreuvoirs à buse, non nettoyable
7. Abreuvoirs à boule
8. Abreuvoirs à palette montés à l'envers
9. Abreuvoirs « dés à coudre »
10. Eau stagnante, gîte à limnée, grande douve

Petits ruminants

Tous les animaux dès la naissance doivent disposer d'eau en permanence.

| LES NORMES A RESPECTER | |
|---|---|
| CRITERE | NORMES |
| Nombre d'abreuvoirs | 1 abreuvoir pour 30 animaux |
| Hauteur de pose des abreuvoirs pour les agneaux | 30 à 40 cm |
| Hauteur de pose des abreuvoirs pour les adultes | 60cm ou 80cm avec marche en l'absence de fumier |

MISE A LA TERRE DES ABREUVOIRS

Tous les abreuvoirs sans aucune exception doivent être mis à la terre. Les ruminants sont très sensibles aux courants parasites. En effet, si les mains de l'homme sont naturellement sèches et ses pieds isolés du sol, les animaux en revanche ont le museau humide en contact avec des éléments métalliques (mangeoires, abreuvoirs et cornadis) et les pattes en contact permanent avec un sol rarement sec. Une expérience simple permet de comprendre cette différence : si une personne met ses doigts sur les 2 bornes d'une pile électrique (4,5 V), elle ne ressent absolument rien ; si en revanche, elle place les bornes sur sa langue humide, elle perçoit un léger picotement.

Il est facile de mettre en évidence les courants parasites, un simple voltmètre permet de les détecter. D'autre part, le comportement des animaux permet également de suspecter leur présence. Normalement, un bovin plonge son museau entièrement dans l'abreuvoir pour aspirer l'eau ; en présence de courants parasites, le bovin redoute de plonger son museau dans l'abreuvoir et se contente de « laper » l'eau comme un chien.



Comportement « normal » d'un bovin lors de la prise de boisson



Comportement de « laper » lors de courants parasites

QUALITE DE L'EAU

On recommande de faire analyser l'eau consommée par ses bovins au moins une fois par an. Les prélèvements sont réalisés en fonction de l'origine de l'eau (source, réseau...) et en fonction du réseau de distribution. Le GDS prend en charge 50% des frais d'analyses bactériologiques pour ses adhérents (filiales bovins, ovins, caprines et porcines). Les ruminants préfèrent une eau tempérée à une eau chaude ou très froide. L'ingestion d'eau froide en hiver baisse la température du rumen de 10°C dans sa partie inférieure et réduit l'activité microbienne ruminale et l'ingestion de matière sèche. Ils possèdent la capacité de détecter le goût et l'odeur des aliments tout comme de l'eau. Il convient donc de leur fournir une eau limpide, inodore et non contaminée pour ne pas affecter leur performance et leur santé. Boiriez-vous l'eau de l'abreuvoir? Si la réponse est négative, l'eau n'est pas suffisamment propre pour vos animaux.

Tableau 2 : Les paramètres physico-chimiques en relation avec la structure naturelle des eaux (Source guide ARILAIT)

| Paramètres | Expression des résultats | Concentration maximale admissible (eaux brutes) Décret du 03/01/89 | Concentration maximale admissible (eaux potables) Décret du 03/01/89 | Niveau guide directive européenne Décret du 15/07/80 |
|--|---------------------------------|--|--|--|
| Température | °C | 25 | 25 | |
| pH (potentiel d'hydrogène) | Unités pH | | 6,5 ≤ pH ≤ 9 | 6,5 ≤ pH ≤ 8,5 |
| Chlorures | mg/l Cl | 250 | 250 | 25 |
| Sulfates | mg/l SO4 | 250 | 250 | 25 |
| Magnésium | mg/l Mg | | 50 | 30 |
| Sodium | mg/l Na | | 150 | 20 |
| Potassium | mg/l K | | 12 | 10 |
| Aluminium total | mg/l Al | | 0,2 | 0,05 |
| Titre alcalimétrique complet (T.A.C.) (dureté) | degré français (°F) | | 50 | |
| Résidu sec | mg/l après dessiccation à 180°C | | 1500 | |

Tableau 3 : Les paramètres concernant des substances indésirables (Source guide ARILAIT)

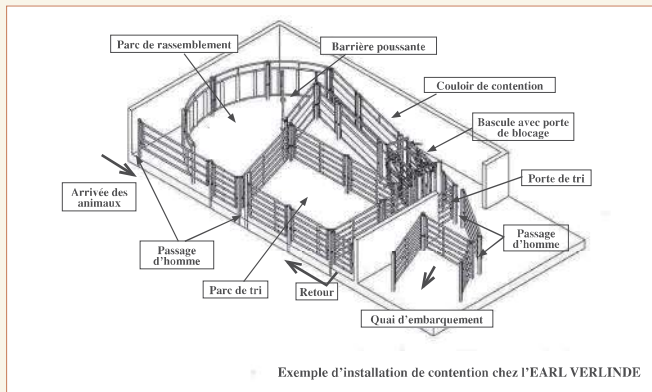
| Paramètres | Expression des résultats | Concentration maximale admissible (eaux brutes) Décret du 03/01/89 | Concentration maximale admissible (eaux potables) Décret du 03/01/89 | Niveau guide directive européenne Décret du 15/07/80 |
|--|--------------------------|--|--|--|
| Nitrates | mg/l NO3 | 100 | 50 | 85 |
| Amonium | mg/l NH4 | 4 | 0,5 | 0,06 |
| Oxydabilité (au KMnO4 en milieu acide) | mg/l O2 | 10 | 5 | 2 |
| Hydrocarbures dissous ou émulsionnés | mg/l | 1 | 0,01 | |
| Phénols (indice Phénols) | mg/l C6 H5 OH | 100 | 0,5 | |
| Agent de surface (réagissant au bleu de méthylène) | mg/l (lauryl-sulfate) | 0,5 | 0,2 | |
| Fer | mg/l Fe | | 0,2 | 0,05 |
| Manganèse | mg/l Mn | | 0,05 | 0,02 |
| Zinc | mg/l Zn | 5 | 5 | |
| Phosphore | mg/l P2 O5 | | 5 | 0,40 |

Les substances toxiques à surveiller sont les suivantes :
Arsenic, cadmium, cyanures, chrome, mercure, nickel, plomb, antimoine, sélénium, et les hydrocarbures polycycliques aromatiques. Il existe également des normes pour les pesticides ou produits apparentés.



UNE CONTENTION ADAPTÉE POUR UN TRAVAIL EN TOUTE EFFICACITÉ

L'optimisation des performances en engraissement passe aussi par la qualité des interventions de suivi : pesée, vaccination, ... Pour travailler en toute sécurité et faciliter les manipulations, l'adoption d'une contention efficace est gage de rentabilité.



L'installation de contention est une annexe importante du bâtiment d'engraissement. Son implantation et sa conception doivent entrer dans la réflexion du projet. Ainsi plusieurs options peuvent être envisagées. Le positionnement se fera en fonction des accès. Une zone d'isolement temporaire est à prévoir. Celle-ci doit être pourvue d'un point d'eau et d'un point d'alimentation.

Plancher de paillage :



Dimensions :
La largeur minimum doit comprendre la largeur du ballot plus une zone de travail soit au minimum 2,50 mètres. Il doit être obligatoirement équipé d'un garde-corps.
Il permet :

- Une économie de matériel (pailleuse, tracteur spécifique)
- Un remplissage du râtelier facilité
- De limiter l'émission de poussière.

CONTACTS :

| | |
|--|----------------|
| SERVICE BÂTIMENTS D'ELEVAGE | |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE L'AISNE | 03 23 22 50 78 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA MARNE | 03 26 64 95 02 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DU NORD | 03 27 47 57 06 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LOIRE | 03 44 11 44 57 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DU PAS-DE-CALAIS | 03 21 60 57 56 |
| CHAMBRE D'AGRICULTURE DE LA SOMME | 03 22 33 69 93 |
| INSTITUT DE L'ELEVAGE – SAINT LAURENT BLANGY | 03 21 60 57 91 |



Fiche réalisée par les Chambres d'Agriculture Nord-Pas de Calais et Picardie avec le soutien financier du Conseil régional de Picardie.

E21norma-2014-05-10-15-16-17-18-19-20-21-22-23-24-25-26-27-28-29-30-31-32-33-34-35-36-37-38-39-40-41-42-43-44-45-46-47-48-49-50-51-52-53-54-55-56-57-58-59-60-61-62-63-64-65-66-67-68-69-70-71-72-73-74-75-76-77-78-79-80-81-82-83-84-85-86-87-88-89-90-91-92-93-94-95-96-97-98-99-100-101-102-103-104-105-106-107-108-109-110-111-112-113-114-115-116-117-118-119-120-121-122-123-124-125-126-127-128-129-130-131-132-133-134-135-136-137-138-139-140-141-142-143-144-145-146-147-148-149-150-151-152-153-154-155-156-157-158-159-160-161-162-163-164-165-166-167-168-169-170-171-172-173-174-175-176-177-178-179-180-181-182-183-184-185-186-187-188-189-190-191-192-193-194-195-196-197-198-199-200-201-202-203-204-205-206-207-208-209-210-211-212-213-214-215-216-217-218-219-220-221-222-223-224-225-226-227-228-229-230-231-232-233-234-235-236-237-238-239-240-241-242-243-244-245-246-247-248-249-250-251-252-253-254-255-256-257-258-259-260-261-262-263-264-265-266-267-268-269-270-271-272-273-274-275-276-277-278-279-280-281-282-283-284-285-286-287-288-289-290-291-292-293-294-295-296-297-298-299-300-301-302-303-304-305-306-307-308-309-310-311-312-313-314-315-316-317-318-319-320-321-322-323-324-325-326-327-328-329-330-331-332-333-334-335-336-337-338-339-340-341-342-343-344-345-346-347-348-349-350-351-352-353-354-355-356-357-358-359-360-361-362-363-364-365-366-367-368-369-370-371-372-373-374-375-376-377-378-379-380-381-382-383-384-385-386-387-388-389-390-391-392-393-394-395-396-397-398-399-400-401-402-403-404-405-406-407-408-409-410-411-412-413-414-415-416-417-418-419-420-421-422-423-424-425-426-427-428-429-430-431-432-433-434-435-436-437-438-439-440-441-442-443-444-445-446-447-448-449-450-451-452-453-454-455-456-457-458-459-460-461-462-463-464-465-466-467-468-469-470-471-472-473-474-475-476-477-478-479-480-481-482-483-484-485-486-487-488-489-490-491-492-493-494-495-496-497-498-499-500-501-502-503-504-505-506-507-508-509-510-511-512-513-514-515-516-517-518-519-520-521-522-523-524-525-526-527-528-529-530-531-532-533-534-535-536-537-538-539-540-541-542-543-544-545-546-547-548-549-550-551-552-553-554-555-556-557-558-559-560-561-562-563-564-565-566-567-568-569-570-571-572-573-574-575-576-577-578-579-580-581-582-583-584-585-586-587-588-589-590-591-592-593-594-595-596-597-598-599-600-601-602-603-604-605-606-607-608-609-610-611-612-613-614-615-616-617-618-619-620-621-622-623-624-625-626-627-628-629-630-631-632-633-634-635-636-637-638-639-640-641-642-643-644-645-646-647-648-649-650-651-652-653-654-655-656-657-658-659-660-661-662-663-664-665-666-667-668-669-670-671-672-673-674-675-676-677-678-679-680-681-682-683-684-685-686-687-688-689-690-691-692-693-694-695-696-697-698-699-700-701-702-703-704-705-706-707-708-709-710-711-712-713-714-715-716-717-718-719-720-721-722-723-724-725-726-727-728-729-730-731-732-733-734-735-736-737-738-739-740-741-742-743-744-745-746-747-748-749-750-751-752-753-754-755-756-757-758-759-760-761-762-763-764-765-766-767-768-769-770-771-772-773-774-775-776-777-778-779-780-781-782-783-784-785-786-787-788-789-790-791-792-793-794-795-796-797-798-799-800-801-802-803-804-805-806-807-808-809-810-811-812-813-814-815-816-817-818-819-820-821-822-823-824-825-826-827-828-829-830-831-832-833-834-835-836-837-838-839-840-841-842-843-844-845-846-847-848-849-850-851-852-853-854-855-856-857-858-859-860-861-862-863-864-865-866-867-868-869-870-871-872-873-874-875-876-877-878-879-880-881-882-883-884-885-886-887-888-889-890-891-892-893-894-895-896-897-898-899-900-901-902-903-904-905-906-907-908-909-910-911-912-913-914-915-916-917-918-919-920-921-922-923-924-925-926-927-928-929-930-931-932-933-934-935-936-937-938-939-940-941-942-943-944-945-946-947-948-949-950-951-952-953-954-955-956-957-958-959-960-961-962-963-964-965-966-967-968-969-970-971-972-973-974-975-976-977-978-979-980-981-982-983-984-985-986-987-988-989-990-991-992-993-994-995-996-997-998-999-1000



Bâtiment d'élevage

Fiche 11

Concevoir un bâtiment d'engraissement taurillons



L'atelier d'engraissement permet de créer de la valeur ajoutée sur l'exploitation. C'est une production spécialisée où la rentabilité est étroitement liée à l'efficacité. Cette production hors-sol nécessite de maîtriser trois composantes : l'alimentation, le sanitaire et l'organisation du travail. Le bâtiment est donc un outil essentiel pour la production et à ce titre, sa conception est primordiale.

L'ambiance du bâtiment est essentielle : sa conception doit donc prendre en compte la phase hivernale mais aussi la période estivale, qui est toute aussi importante. Les bâtiments semi-ouverts permettent de répondre à ces exigences. Dans ce cas, l'implantation avec une ouverture du long pan Sud-Est est la plus favorable, elle permet de concilier un bon ensoleillement en hiver et une bonne aération l'été. Cette solution a l'avantage d'être également économe en portes et en bardage. L'ajout d'un bardage amovible en long pan arrière peut être une option supplémentaire pour améliorer la ventilation estivale.

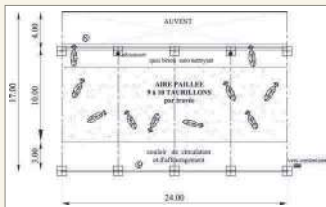
LA CONCEPTION DU BÂTIMENT EST ÉGALEMENT LIÉE AU MODE DE PRODUCTION CHOISI :

- **Type d'animaux produits :** Taurillons à partir de broutards ou jeunes bovins laitiers à partir de veaux de 8 jours. Dans ce deuxième cas, il ne faut pas oublier la phase d'allaitement et de post sevrage qui doit se faire dans un bâtiment adapté (cf. fiche nurserie).
- **Conduite alimentaire :** L'ingestion de paille est importante dans la ration du taurillon. Alimentation humide ou sèche ? Ration complète ou non ? De ces choix vont découler la place à l'auge nécessaire et la mise à disposition de paille alimentaire.
- **Le mode de fonctionnement de l'atelier :** en bande unique annuelle ou en continu. Dans ce dernier cas, un local de quarantaine est à envisager.

Le mode de commercialisation par camion entier ou non conditionnera également la taille des lots.

ATELIER DE TAURILLONS 40 PLACES EN AIRE PAILLÉE INTÉGRALE

De concept simple, ce mode de logement convient particulièrement à des troupeaux de petite à moyenne taille, par exemple dans des systèmes naisseurs/engraisseurs ou pour la production de jeunes bovins laitiers. En complément du bâtiment, la réalisation d'un équipement de contention spécifique est indispensable pour la manipulation des taurillons.



Descriptif :

- > Profondeur aire paillée : 8 m
- > Largeur du quai : 1,80 m
- > Largeur du couloir arrière : de 1 m à 3 m surélevé de 0,40 m
- > Nombre de places : 9 à 10 par travée de 6 m
- > Surface par animal : 5,8 à 6,5 m²
- > Longueur à l'auge par animal : 60 à 66 cm avec barre au garrot ou panneau libre service.

Fonctionnement :

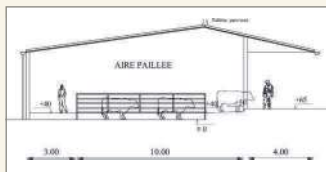
- > Quantité de paille : 6 kg/animal /j
- > Curage de la litière : Supérieur à deux mois.

Circulation des animaux :

Le couloir arrière permet de diriger les animaux vers les différents espaces d'intervention : l'embarquement, la pesée, le tri ...

Deux aménagements types possibles :

- Le couloir arrière de 1 mètre est simple et économique avec un rôle unique de transfert des animaux.
- Le couloir de 3 mètres offre des possibilités en plus pour le paillage, l'affouragement en paille, l'accès mécanisé et une sortie plus rapide des animaux.



Coût entreprise / place (mars 2010) : 1 450 € avec quai autonettoyant et couloir de 3 m.



Avantages

- Absence de raclage et d'ouvrage de stockage des déjections
- Système économique à l'investissement selon les options
- Aménagement possible dans des bâtiments existants
- Adapté à tout type d'alimentation
- Utilisable aussi pour le logement des bœufs, génisses et vaches de réforme.

Inconvénients

- Forte consommation de paille
- Risque lors du blocage des animaux sur le quai autonettoyant
- Problèmes d'aplombs possibles
- Approvisionnement en paille alimentaire compliqué en l'absence de couloir arrière d'affouragement.



Le quai autonettoyant

La réalisation d'un quai autonettoyant permet de :

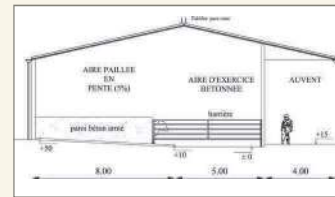
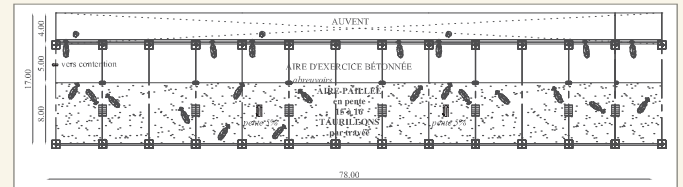
- Faciliter le positionnement des abreuvoirs
- Avoir une position stable des animaux pour l'accès à l'auge
- Garder les animaux sur le quai pendant le curage de la litière.

Cependant, cet investissement reste un surcoût au projet. La différence de niveau entre l'alimentation et le fond de l'aire paillée supprime la possibilité d'accès par l'avant du bâtiment.



ATELIER DE TAURILLONS 200 PLACES EN PENTE PAILLÉE

Ce mode de logement est destiné aux systèmes engraisseurs spécialisés avec une rotation rapide des bandes. Pour des ateliers de taille supérieure, il est préférable de créer plusieurs unités pour diverses raisons : sanitaire, longueur du bâtiment, gestion des animaux. Une installation de contention bien conçue est également indispensable pour cet atelier.



Descriptif :

- > Profondeur de la pente paillée (5 à 6 %) : 8 m
- > Largeur du couloir bétonné : 5 m
- > Nombre de places : 15 à 16 par travée
- > Aire paillée, surface par animal : 3,00 à 3,20 m²
- > Aire d'exercice, surface par animal : 1,90 à 2,00 m²
- > Longueur à l'auge par animal : 37,5 à 40 cm

Fonctionnement :

- > Quantité de paille : 3 à 4 kg / animal / j
- > Raclage de l'aire bétonnée : 1 à 2 fois par semaine
- > Stockage du fumier compact en fumière
- Fumière couverte avec pente arrière de 288 m² correspondant au stockage réglementaire de 2 mois.

Circulation des animaux :

L'aire d'exercice sert à la circulation des animaux. Pour le raclage, les taurillons sont bloqués sur la pente paillée par une barrière de 6 mètres. Attention au rainurage des bétons.

Coût/place (mars 2010) : 1 250 € avec fumière et sans couloir de paillage.

Avantages

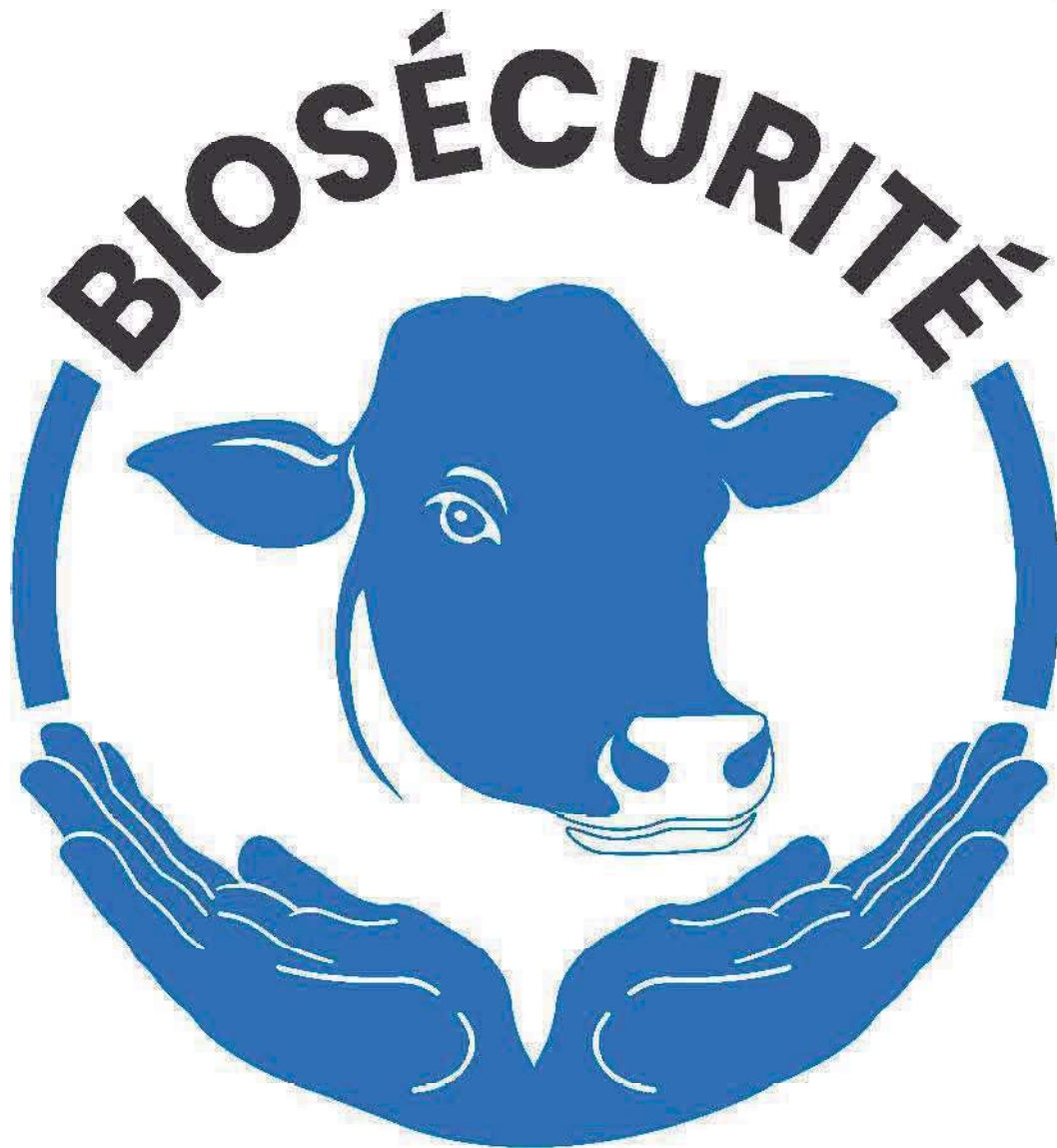
- Utilisation du couloir de raclage pour faire circuler les animaux.
- Absence de curage de l'aire de couchage
- Un seul type de déjection à gérer si la fumière est couverte
- Economie de paille



Inconvénients

- Nécessité d'un raclage
- Surcoût de création d'une fumière
- Bâtiment très spécialisé et difficilement reconvertisse
- Risque sanitaire car pour privilégier le fonctionnement, la pente paillée n'est jamais intégralement nettoyée (sanitaire).





Se protéger de la tuberculose bovine

Sommaire

Préambule : Biosécurité et tuberculose, pourquoi un guide des bonnes pratiques ?..... p.4

1/ La tuberculose bovine p.7

- 1.1. La tuberculose un danger sanitaire pour l'Homme..... p.7
- 1.2. La France indemne de tuberculose bovine, un avantage commercial..... p.7
- 1.3. La tuberculose bovine, une infection latente..... p.8
- 1.4. La biosécurité, un des outils du plan de lutte contre la tuberculose bovine..... p.9
- 1.5. Les facteurs de risque associés à la tuberculose..... p.9
- 1.6. Le rôle de la faune sauvage dans le système multi-hôtes..... p.10
- 1.7. La biosécurité pour diminuer les risques de contamination..... p.11
- 1.8. Biosécurité, de l'analyse de risques aux actions de prévention..... p.12
- 1.9. Le plan de biosécurité de l'élevage..... p.12
- 1.10. Impliquer l'ensemble des personnes travaillant sur l'élevage..... p.12
- 1.11. De l'élevage au territoire..... p.12

2/ Biosécurité : des mesures appropriées à la tuberculose..... p.13

2.1 • Éviter la contamination au pâturage..... p.13

- 2.1.1. Éviter les mélanges de troupeaux par divagation..... p.13
- 2.1.2. Éviter les contacts fil à fil avec les troupeaux de voisins..... p.14
- 2.1.3. Éviter les risques liés à l'abreuvement..... p.15
 - 2.1.3.1. Éviter les lieux d'abreuvement partagés avec d'autres troupeaux..... p.16
 - 2.1.3.2. Éviter l'abreuvement direct dans les points d'eau naturels..... p.16
 - 2.1.3.3. Empêcher l'accès des bovins aux zones humides dans une pâture..... p.16
 - 2.1.3.4. Protéger les abords des lieux d'abreuvement..... p.16
 - 2.1.3.5. Privilégier les bacs adaptés avec prise d'eau idéalement en hauteur et si possible à plus de 75 cm, ou équipés de pompes à nez..... p.16
- 2.1.4. Éviter les risques liés à la distribution des aliments, à l'extérieur..... p.18
 - 2.1.4.1. Ne pas distribuer d'aliments concentrés au sol, distribuer les aliments le matin..... p.18
 - 2.1.4.2. Surélever les pierres à lécher ou les seaux de minéraux à une hauteur de plus de 75 cm..... p.18
- 2.1.5. Limiter les contacts avec la faune sauvage, à l'extérieur..... p.19
 - 2.1.5.1. Éviter les contacts des bovins avec les terriers et latrines..... p.19
 - 2.1.5.2. Éviter la fréquentation des pâtures par des sangliers ou des cervidés..... p.19
 - 2.1.5.3. Éviter l'accès des bovins aux zones boisées..... p.19
 - 2.1.5.4. Installer les points d'abreuvement et d'alimentation dans les zones les moins accessibles..... p.20

2.2 • Limiter les risques liés aux intrusions dans les bâtiments..... p.20

- 2.2.1. Empêcher la faune sauvage (et les bovins en divagation) de s'introduire dans les bâtiments fermés..... p.21
- 2.2.2. Empêcher la faune sauvage (et les bovins en divagation) de s'introduire dans les bâtiments semi-ouverts..... p.21
- 2.2.3. Mesures générales vis-à-vis de la faune sauvage..... p.21
- 2.2.4. Empêcher l'accès de la faune sauvage aux stocks d'aliments concentrés..... p.21
- 2.2.5. Empêcher l'accès de la faune sauvage aux stocks d'ensilage et de foin..... p.22
- 2.2.6. Limiter les risques de contamination par les visiteurs, le matériel, les véhicules ou les animaux nouvellement introduits..... p.22

2.3 • Limiter les risques liés aux effluents..... p.22

- 2.3.1. Risques liés au fumier..... p.23
 - 2.3.1.1. Protection du stockage..... p.23
 - 2.3.1.2. Temps de stockage..... p.23
 - 2.3.1.3. Compostage..... p.23
 - 2.3.1.4. Zone d'épandage..... p.23

Le logement des ruminants, les équipements et les annexes

